



BOUCHAUDY
ARCHITECTES

BEYRAND

Couzeix (87)

**Demande d'autorisation environnementale
Version B – Octobre 2023**

**PJ n°9 : Description des capacités techniques et
financières**

I.1 APPARTENANCE A UN GROUPE

I.1.1 Historique de développement

Fondée à Paris en 1837 par Thierry Hermès, l'entreprise, à l'origine une manufacture de harnais et de selles, appartient encore de nos jours majoritairement à ses héritiers.

D'un métier fondateur de sellier harnacheur, six générations d'entrepreneurs ont partagé la même vision axée sur le long terme, et se sont succédé pour faire évoluer l'entreprise vers d'autres métiers liés aux nouveaux modes de vie.

Le Groupe HERMES emploie aujourd'hui 19 700 collaborateurs dont 12 400 en France. Le groupe HERMES exploite 68 sites de production et de formation en propre dont 54 en France. La Maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

Aujourd'hui, la Maison déploie sa créativité à travers une grande diversité de métiers :

- Maroquinerie et sellerie
- Prêt-à-porter féminin et masculin
- Chaussures
- Ceintures, gants
- Chapeaux
- Soie et textiles
- Bijouterie, joaillerie
- Mobilier
- Arts de la table
- Parfums
- Beauté
- Montres.

I.1.2 Capacités techniques et financières du groupe

L'entreprise dispose d'un savoir-faire qui allie à la fois le travail artisanal traditionnel et une utilisation de machines à la pointe de la technologie.

Le groupe HERMES s'attache chaque jour à respecter et faire vivre certaines valeurs fédératrices, édictées dans une Charte Ethique :

- La confiance
- L'exemplarité
- L'excellence
- L'exigence
- La reconnaissance et le respect
- L'enthousiasme

- La solidarité
- La discrétion
- La confidentialité
- L'harmonie.

Ces valeurs tendent à apporter aux collaborateurs du groupe des conditions de travail optimales, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Le groupe HERMES connaît depuis plusieurs années un développement soutenu de ses activités et employait, à fin décembre 2022, 19 700 collaborateurs dont 12 400 en France. Le groupe est présent dans plus de 45 pays, possède 54 sites de production en France.



Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 pour l'ensemble du groupe HERMES s'élève à 11 602 M€, dont 1 064 M€ réalisé en France (soit 9% d'augmentation par rapport au chiffre d'affaires de 2021 réalisé dans l'Hexagone).

I.2 BEYRAND

I.2.1 Capacités financières

Les capitaux de la société BEYRAND sont détenus à 100% par le groupe HERMES.

Le site BEYRAND intégré à la filière Céramique (Métier des Arts de la Table) est une filiale du groupe HERMES appartenant à 100% au groupe HERMES. Les résultats financiers du groupe montrent que le groupe HERMES serait en capacité de prendre en charge un éventuel aléa qui subviendrait sur l'un des sites de fabrication artisanale qu'il possède.

Les résultats de la société pour les 3 dernières années sont les suivants :

	2020	2021	2022
Chiffres d'affaires (€)	5 798 000	6 763 000	9 290 000
Investissements (€)	423 000	684 000	3 558 000
Résultat (€)	- 2 798 000	- 2 407 000	- 3 782 000

I.2.2 Historique de la société

Le site BEYRAND exerce une activité d'impression pour la céramique depuis sa création en 1926 et depuis 2022, exerce une activité de décoration sur porcelaine.

Les principales étapes de son histoire sont retracées en quelques dates :

1926 : Création de la société ROUDIER BEYRAND et Cie SARL place Marceau à Limoges et démarrage de l'activité d'impression de chromolithographie pour le marché de la porcelaine

1961 : Acquisition des bâtiments à Saint-Just-Le-Martel dans une ancienne fabrique de pantoufles

2008 : BEYRAND obtient le label « Entreprise du Patrimoine Vivant »

2013 : Entrée dans le capital de BEYRAND du Groupe HERMES à hauteur de 49%

2017 : Intégration de BEYRAND à 100% au sein du groupe HERMES

2022 : Lancement d'une nouvelle activité de Décoration sur porcelaine pour la Table HERMES sur un site relais à Limoges

I.2.3 Capacités techniques

Le site BEYRAND en activité sur Saint-Just-le-Martel depuis les années 1960, possède une surface opérationnelle de 8 200 m² dans un complexe immobilier de 16 800 m².

La société s'appuie sur les ressources pointues d'environ 70 employés possédant les savoir-faire dans les quatre grandes étapes nécessaires au procédé d'imprimeur sérigraphie :

- Conception des dessins au studio
- Recherche de teintes et fabrication des couleurs
- Fabrication des écrans
- Impression

De plus, la société CATE – Compagnie des Arts de la Table et de l'Email implantée à Nontron en Dordogne, possède le savoir-faire de décorateur sur porcelaine depuis sa création en 1990 et a développé un savoir-faire d'émaillage et de décoration sur accessoires de mode (bracelets, médailles...).

La Compagnie des Arts de la Table et de l'Email fabrique de la porcelaine décorée et des accessoires de mode en émail grâce au savoir-faire de 150 artisans et des technologies développées en interne (pulvérisation, décoration de chromos, filage et garnissage, cuisson, ...). Le site reçoit les porcelaines blanches provenant de partenaires privilégiés et applique les décors chromos provenant de BEYRAND.

Le projet de création d'un bâtiment à Couzeix, permettra ainsi d'accompagner la croissance de la Table HERMES, et de rassembler dans un même écrin les savoir-faire d'impression des chromos et de décoration de porcelaines de BEYRAND.

Le site de la CATE poursuit quant à lui son activité historique de décoration de porcelaine, tout en accompagnant la croissance de ses autres activités.

L'effectif sur le futur site de BEYRAND sera au maximum de 300 personnes dont environ 230 artisans (activités d'impression et de décoration). Le reste de l'effectif sera composé du personnel administratif et d'encadrement (Responsable de production, responsables d'atelier, secrétariat, ressources humaines, contrôle Qualité, méthodes, maintenance / HSE, logistique).

Toutefois, ce nombre sera atteint progressivement, la montée en puissance des ateliers étant liée à la formation des artisans.

Depuis 2022 et jusqu'à la mise en fonctionnement du site de Couzeix en 2026, le pôle formera jusqu'à environ 60 artisans décorateurs, au sein d'un atelier relais installé sur la commune de Limoges. La projection à date (pouvant être amenée à évoluer) est la suivante :

- 2022 : 10 artisans décorateurs
- 2023 : 30 artisans décorateurs
- 2024 : 30 à 40 artisans décorateurs
- 2025 : 40 à 50 artisans décorateurs
- 2026 : 50 à 60 artisans décorateurs.

La formation est réalisée en interne, avec le support du site de la Compagnie des Arts de la Table et de l'Email basé à Nontron, qui viennent transmettre leur expérience et leur savoir-faire aux nouvelles personnes recrutées et formées au cours d'un cycle de formation.

Tout nouvel employé reçoit une formation relative à la sécurité générale sur le site et aux risques au poste de travail. Celle-ci porte sur les thèmes suivants :

- Les règles de l'entreprise
- La sécurité au poste de travail
- La procédure en cas d'incendie
- Les rôles du CSE (Comité Social et Economique)
- Les rôles des SST (Sauveteurs Secouristes du Travail).

De plus, la société a mis en place une formation documentée au poste de travail pour le travail sur des machines dangereuses. Une fiche de poste est affichée sur chaque poste de travail et signée par les opérateurs travaillant sur la machine, la signature attestant de la formation. Cette fiche comprend une partie descriptive des risques en production, lors de la maintenance et en cas d'utilisation de produits chimiques. Elle présente également les mesures préventives pour limiter ces risques (port d'équipements de protection...).

Les formations sécurité ont représenté 438 heures sur le site actuel BEYRAND de Saint-Just-le-Martel en 2022 :

- Sauveteurs secouristes du travail (133 heures)
- Gestes et postures (98 heures)
- Manipulation extincteurs (49 heures)
- Guide d'évacuation (77 heures)
- Cariste (21 heures)
- ATEX (60 heures)
-

L'expertise acquise depuis presque 100 ans, permettra d'apporter des supports humains, techniques, opérationnels, ... pour accompagner la croissance du nouveau site BEYRAND à Couzeix.



BOUCHAUDY
ARCHITECTES

BEYRAND

Couzeix (87)

**Demande d'autorisation environnementale
Version B – Octobre 2023**

PJ n° 10 : Avis du Maire

AVIS DU MAIRE DE COUZEIX

Les conditions de remise en état du site proposées par le pétitionnaire et décrites en pages suivantes ont été adressées par courrier en date du 20 septembre 2023 à Monsieur le Maire de Couzeix.

La réponse de la mairie de Couzeix en date du 16 octobre 2023 est fournie ci-après.

Couzeix, le 16 octobre 2023



Lettre R/AR n° 1A 199 277 6986 0

N° Réf 353-2023

Affaire suivie par :
Cédric RAMONATXO

☎ 05 55 57 09 31

✉ c.ramonatxo@couzeix.fr

Mr Olivier BERTRAND
Société BEYRAND
8 rue du 8 mai 1945
87 590 SAINT JUSTE LE MARTEL

A l'attention de Mr Olivier BERTRAND

OBJET : Site du Mas de l'Age, conditions de remise en état du site

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 26 septembre 2023 concernant les conditions de remise en état du site du Mas de l'Age dans l'éventualité d'un arrêt définitif de l'activité liée à un usage industriel ainsi que le dépôt en préfecture du dossier d'autorisation environnementale.

Votre courrier a retenu toute mon attention et après une lecture attentive des éléments évoqués, je prends bien acte des prérogatives qui y sont décrites.

De manière globale, il est attendu le respect de l'ensemble des obligations légales selon les prescriptions définies par les articles R 512-46-26 et R 512-46-27 du Code de l'environnement.

Je précise que le mémoire de cessation d'activité devra être adressé à la Commune et à la personne publique en charge du Plan de sauvegarde.

Plus particulièrement, je valide les conditions de remises en état du site du Mas de l'Age aux conditions que l'usage futur devra être compatible avec le zonage du PLU en vigueur au moment de la cessation d'activité, et non strictement liée à l'activité industrielle,

il s'agit en effet de préserver les usages et besoins futurs de ce secteur de grande qualité environnementale, pour lequel notre travail commun d'aménagement vise sa meilleure préservation.

D'autre part, je vous autorise à déposer en Préfecture le dossier d'autorisation environnementale au titre de la législation des ICPE (rubrique 2940.2b atelier d'application de vernis, consommant plus de 100kh/j de vernis à base de résine organique).

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute nécessité d'échanges ou de précisions utiles au dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Sébastien LARCHER

Monsieur le Maire,

La société BEYRAND étudie la construction d'un pôle imprimerie / décoration de porcelaine sur un terrain de la commune de Couzeix dont la parcelle d'emprise est implantée sur le parc du Mas de l'Age, section EC du cadastre (le projet se situant sur la partie Nord-Est de la parcelle cadastrale 003).

Un dossier d'autorisation environnementale unique, sera déposé en Préfecture de Haute-Vienne, au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, au titre de la rubrique 2940.2a enregistrement atelier d'application de vernis, consommant plus de 100 kg/j de vernis à base de résine organique.

L'article (R181-15-2) du Code de l'Environnement impose, dans le cas d'une installation sur un site nouveau, que le maire de la commune d'implantation donne son avis sur les conditions de remise en état envisagées par le futur exploitant, selon les termes suivants : « Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. ».

En tant que Maire de la commune de Couzeix et propriétaire du terrain, nous sollicitons donc votre autorisation à déposer un dossier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement d'une part et votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, sous forme d'un courrier signé par vos soins.

A cet égard, le type d'usage que nous proposons de prendre en considération pour la réhabilitation du terrain, lors de sa mise à l'arrêt définitif, est un usage industrie]. Nous vous prions de bien vouloir trouver annexées au courrier les conditions que nous proposons concernant la remise en état du site.

Nous vous serions ainsi reconnaissants de bien vouloir nous confirmer par retour votre accord, en votre qualité de maire compétent en matière d'urbanisme, et de propriétaire du terrain sur le type d'usage futur proposé.

Nous tenons à vous préciser que ces avis sont réputés favorable, si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le demandeur.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande,

Nous restons à votre disposition,

Et nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de notre haute considération.

Monsieur Olivier BERTRAND
Directeur filière Céramique

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

REMISE EN ETAT DU SITE

En cas de cessation d'exploitation, l'exploitant en informe Monsieur le Préfet, au minimum trois mois avant cette cessation et dans les formes définies à l'article à l'article R.R.512-39-1 et suivants du Code l'Environnement.

L'exploitant doit remettre l'installation dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers et inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement.

L'exploitant devra procéder, trois mois avant l'arrêt de l'exploitation, au dépôt en Préfecture d'un mémoire de cessation d'activité conformément à l'article R512-39-1 du Code l'Environnement.

L'article R181-15-2 du Code de l'Environnement impose également, dans le cas d'une installation sur un site nouveau, que le maire de la commune d'implantation et le propriétaire du terrain donnent leur avis sur les conditions de remise en état envisagées par le futur exploitant.

La société BEYRAND a proposé la prise en considération d'un usage industriel lors de la mise à l'arrêt définitif du site de Couzeix.

Le terrain d'implantation du site ICPE étant situé sur la commune de Couzeix, l'avis du maire de Couzeix est sollicité.

A la date de dépôt du dossier, le terrain n'appartenant pas à BEYRAND mais à la commune de Couzeix, l'avis du propriétaire actuel du terrain est également sollicité.

En cas de cessation d'activité, sans reprise par un tiers, l'exploitant sera tenu de laisser le site dans les meilleures conditions de sécurité et de propreté comme cela est décrit dans les paragraphes suivants.

EVACUATION ET MISE EN SECURITE

Les alimentations en énergie (eau, électricité, ...) seront coupées dès l'arrêt du fonctionnement du site. Les installations contenant des liquides frigorigènes seront mises à l'arrêt par une société dûment habilitée.

Les utilités seront mises en sécurité par une entreprise spécialisée. Il en sera de même pour les équipements de production raccordés aux énergies.

L'installation de production d'électricité implantée en toiture du bâtiment (panneaux photovoltaïques) sera arrêtée et mise en sécurité.

BEYRAND

Les matières premières et produits liquides (vernis, solvants...) seront évacués ou éliminés en tant que déchets auprès de prestataires habituels. Suivant leurs natures et leurs caractéristiques, ils pourront être recyclés ou traités. Ces évacuations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur au moment de la cessation d'activité. En tout état de cause, tous les déchets seront évacués auprès d'entreprises spécialisées et agréées.

Les stockages des matières premières, des produits finis et des consommables, les produits utilisés au laboratoire de contrôle seront entièrement vidés. Les produits de nettoyage seront également retirés (généralement repris par le fournisseur).

Le bâtiment sera vidé de tous les consommables, produits présentant un risque d'incendie.

Les équipements de prétraitement des effluents seront vidangés et nettoyés de manière à être mis en sécurité et maintenus dans des conditions de salubrité et de sécurité (vidange des installations de prétraitement des eaux usées industrielles, du séparateur à hydrocarbures).

Les réserves d'eau, bassins de tamponnement ou de rétention ne seront pas accessibles car ils sont au rez-de-jardin du bâtiment. Il n'y aura pas de risque de chute.

Le matériel industriel sera mis en sécurité, prioritairement revendu à d'autres sociétés susceptibles d'être intéressées par les équipements et les machines (pour les matériels spécifiques les plus récents) ou bien d'autres industriels (dans le cas des utilités notamment). Les locaux libérés pourraient intéresser d'autres sociétés.

Dans le cas d'un changement d'activité ou d'une revente, une période de transition entre les deux exploitations est susceptible d'être observée. Le propriétaire du site, durant ce laps de temps, se chargera de maintenir un aspect extérieur correct : élimination des graffitis éventuels, entretien et prévention des structures contre la rouille, remise en état après d'éventuelles dégradations dues à la malveillance, au vol ou aux catastrophes naturelles, surveillance de la clôture et des murs d'enceinte pour empêcher l'intrusion sur le site et garantir la pérennité de celui-ci.

8 rue du 8 Mai 1945 - 87590 St Just Le Martel Limoges FRANCE - Tél. : +33(0)5 55 09 40 40 - Fax : +33(0)5 55 09 40 10 / 13 Tél. Finances : +33(0)5 55 09 40 21 - Fax Finances : +33(0)5 55 09 40 24 - info@beyrand.com - www.beyrand.com

S.A.S. au capital de 918 370 Euros - RC LIMOGES 8 756 500 450 - Siret 756 500 450 00023 - Code NACE 1812 Z - TVA FR 25756500450